

## Juillet 2025 ; Travaux de sécurisation RD 10 hameau d'Evieu, communication n°3.

Mesdames, Messieurs, chers riverains du hameau de Evieu, chers tous.

Les travaux de structure des aménagements routiers, à une reprise près, sont quasiment finalisés, les signalisations verticales (panneaux) installés.

Les peintures au sol interviendront à partir du 25 août lorsque le ressuyage sera effectué (partie des volatils des goudrons évaporée). Ce délai est nécessaire pour assurer une meilleure durabilité des peintures, charges communales, en agglomération.

Quelques mises au point et acculturations au sujet, au-delà de ces informations d'avancement :

- **Sur la nécessité de ces travaux** : Plébiscités par certains, décriés par d'autres, ils répondent à un besoin d'apaiser les vitesses et les comportements routiers dangereux. Ils s'inscrivent dans l'orientation municipale prise en 2020 de sécuriser les hameaux irradiés de routes départementales à forts trafics selon des priorités définies.

Avec d'une part, le constat fait maintes fois par ailleurs, que les usagers locaux ne sont pas toujours les meilleurs exemples de civisme routier ! Qu'on se le dise, qu'on se le rappelle !

- **Sur la nature et les aspects réglementaires des travaux** : vous le savez il existe plusieurs solutions d'aménagements routiers ; Écluses simples, doubles, dos d'âne, coussin Berlinois, plateaux trapézoïdaux, plateaux surélevés, etc....

Tous sont définis par des fiches normalisées du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), que le maître d'ouvrage la commune), le maître d'œuvre (mission confiée) et les services techniques routiers du département valident au stade des études et contrôlent en phase travaux : et c'est bien naturellement le choix le plus efficient dans la triptyque efficacité / coût / possibilité réglementaire de mise en œuvre compte tenu du secteur routier qui est retenu.

Il est donc, d'autre part vain, d'évoquer à mauvais escient, des suspicions de non-conformité, aidés dans ces allégations par des propos entendus, mais non adéquats ou à des lectures non précisés en rapport, compte tenu de la complexité du sujet.

En définitive ne faut-il pas retenir que tous ces aménagements sont conçus pour être franchissables à la vitesse préconisée, à tout entendeur pouvant évoquer être « décollé » du siège lors des franchissements, merci !

- **Sur l'aspect portance des coûts** : plus de 80% des sommes investies pour ces travaux de sécurisations, 120 k€ HT (hors abris bus), Evieu aujourd'hui, mais dernièrement Groslée, par deux fois, sont à la charge de la commune, car en agglomération, tout comme les charges d'entretien pour l'avenir des signalisations au sol ...

Les subventions d'investissement obtenues se limitent à une dotation « *amendes de police* », moins de 20%, fruit des contraventions routières reversées à l'état et allouées sur dossier par la Préfecture.

En bref chacune de ces opérations de sécurisation routière représente environ les 2/3 de la capacité d'autofinancement annuel de la collectivité (CAF nette).

**Et pour la suite :**

- Les abris bus financés et posés par la Région sont commandés, leur installation devrait se faire en automne.
- Automne ou printemps prochain ou nous mettrons en tests les aménagements complémentaires nécessaires en milieu du hameau pour une éventuelle tranche de travaux prochaine.

**Merci donc de votre compréhension pour ces phases travaux qui, au-delà des gênes temporaires, n'ont d'autre finalité que votre sécurité et celle de notre jeunesse.**

**Un grand merci AUSSI à tous celles et ceux qui œuvrent à ces projets et aux usagers des routes faisant preuve de savoir vivre en circulation, il en reste !**

M. le Maire.